

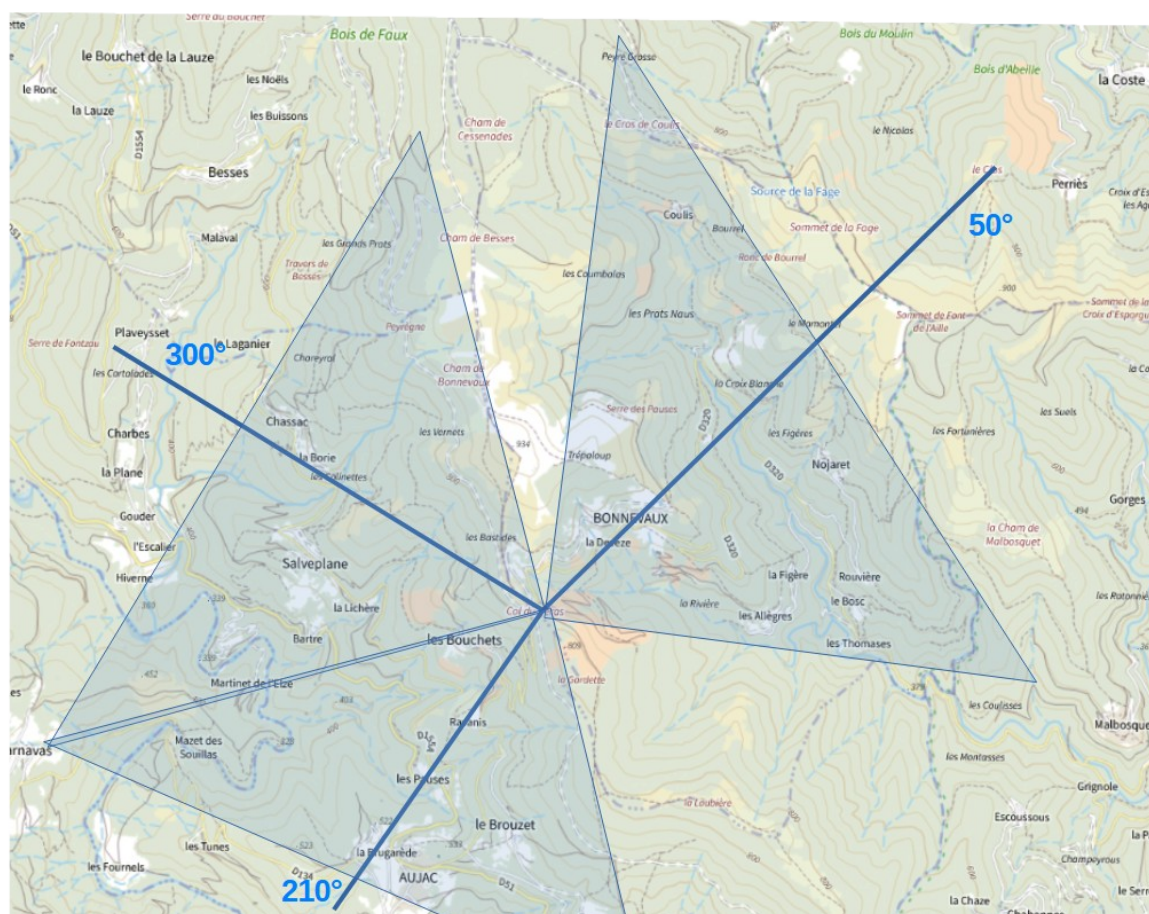
Orientation des antennes

Col du Péras

Le DIM orange prévoit une orientation des antennes 4G du pylone situé au Péras suivant 3 directions (azimuts) 300°, 50° et 210°.

Certains habitants se sont inquiétés qu'une seule antenne semble irriguer la commune de Bonnevaux. De fait l'antenne orientée au 50° dessert uniquement Bonnevaux, mais l'antenne orientée au 300° va permettre également au théâtre de pierre, à la bergerie du péras et au cham de bonnevaux de disposer d'une excellente couverture.

La répartition suivant 3 directions est classique, en effet une antenne sectorielle standard, utilisé par les opérateurs mobiles couvre un secteur de 90°. Les secteurs couverts apparaissent en vert ci dessus (ne pas se fier aux limites, la portée va bien au-delà des triangles en profondeur)



Le fait que le territoire de Bonnevaux ne soit couvert que par 2 antennes sur 3 ne va pas amoindrir la qualité de la transmission des données. En effet une antenne est dimensionnée pour les besoins de plusieurs milliers d'habitants. Une seule antenne sera déjà largement surdimensionnée pour Bonnevaux.

Le relevé des orientations des différentes zones depuis le site de l'antenne du Péras donne les résultats suivants pour la commune de Bonnevaux :

Lieu	Azimuth	Couvert par
Théâtre de pierre du Péras	315	Antenne 300 (+15)
Bergerie du Péras	325	Antenne 300 (+25)
Montée sud vers le Cham	345	Antenne 300 (+45)
Zone montagneuse sans accès	345 à 20	non couvert de 345 à 5, mais sans intérêt, couvert par antenne 50 de 5 à 20
Coulis	18	Antenne 50 (-32) mais masqué par montagne
Labadie	32	Antenne 50 (-18) mais masqué par montagne
Bonnevaux village	40	Antenne 50 (-10)
Cabanes Nojaret le haut	53	Antenne 50 (+3)
Nojaret	63	Antenne 50 (+13)
La riviere	72	Antenne 50 (+22)
La rouviere	84	Antenne 50 (+34)
Le Bosc	88	Antenne 50 (+38)
Les allègres	92	Antenne 50 (+42)
Les thomazes	95	Antenne 50 (+45) mais masqué
Zone montagneuse sans accès	105 à 185	Non couvert de 105 à 165 mais sans intérêt

En résumé, les orientations prévues par Orange permettent de cibler les lieux principaux de Bonnevaux. La commune va toutefois demander une légère modification de l'azimut 50 en azimuth 55, ce qui permettrait une couverture théorique optimisée de coulis aux thomazes en centrant mieux vers le répéteur prévu à la rouvière.

Les 2 zones blanches apparaissant dans le schéma (et en rouge dans le tableau) correspondent à des zones de montagne inhabitées qui seront couvertes de manière plus aléatoire et qui sont par ailleurs déjà desservies par les antennes de Malbosc pour les zones de montagne situées sur la commune de Bonnevaux.

L'antenne portant au 210 améliorera également significativement la couverture des zones de Aujac, Aujaguet, les Bouchets, le Brouzet et celle portant au 300 améliorera les zones de Salveplane et Chassac en sus de celle du Péras et du cham de Bonnevaux.